

Nous, enseignants du lycée Galilée de Combs-la-Ville (77), réunis le mardi 27/11/2012 avec les sections syndicales SNES-FSU, SNFOLC, Sud Education, avons pris connaissance des éléments du projet de loi Peillon sur l'école.

Nous constatons que

- la réforme du lycée est intégralement maintenue et même aggravée,
- l'Accompagnement Personnalisé qui a fait perdre tant d'heures de cours est poursuivi
- le déroulement des épreuves de langues vivantes n'a plus rien de national et le ministère en poursuit la dégradation (préparation des sujets en interne, passation en interne sur le temps de cours, disparition des indemnités d'examens, amputation des cours du 3eme trimestre en terminale : c'est le début d'un « bac maison » par établissements qui entérine un système à deux vitesses entre les « bons » et les « moins bons » établissements et une inégalité de traitement entre candidats)
- les disciplines scientifiques ont payé le plus lourd tribut à cette réforme et la restitution de ces heures n'est pas à l'ordre du jour

De plus, nous constatons que

- le projet de loi ne conçoit plus l'enseignement que dans le cadre du socle commun de compétences et de connaissances et programme un nouvel affaiblissement des enseignements en lycée, ce qui relève plus d'une gestion entrepreneuriale que d'un service public, gratuit et humaniste
- les conseils régionaux auraient la maîtrise de l'orientation et de la carte des formations, le rectorat ne serait plus maître des ouvertures et fermetures de BTS, les conseillers d'orientation seraient placés sous l'autorité des régions
- la loi permettrait aux régions de mettre les locaux scolaires à disposition des entreprises ou d'organismes de formation.
- le lycée devrait contractualiser aussi bien avec le rectorat qu'avec la région, plaçant les personnels sous une double tutelle de la collectivité et de l'Etat
- les cours d'enseignement artistique seraient remplacés par des « parcours d'éducation artistique et culturelle » fondés sur un partenariat avec les collectivités locales et les associations.

Toutes ces mesures sont inacceptables. Elles ne correspondent en rien à nos demandes.

Elles programment la territorialisation de l'éducation et sa réduction au socle commun. Elles s'inscrivent dans le cadre plus large de l'acte 3 de la décentralisation et de la balkanisation des services publics.

Nous demandons

1-Que le ministre renonce à ce projet

2- le rétablissement des heures de cours retirées par la réforme Chatel du lycée

2-l'arrêt du transfert des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales,

3- le maintien de toutes les garanties statutaires propres à chaque corps et le maintien de tous les personnels de l'Education nationale comme fonctionnaires d'Etat.

Si le projet était maintenu, le ministre porterait la responsabilité d'un conflit majeur dans l'Education nationale.